



Note sur la présence du Grand rhinolophe sur la vallée du Couesnon

Etat 2009

Observateurs :

Jean-Philippe Anotta
Guy-Luc Choquené
Olivier Farcy
Arnaud Le Houédec
Yves Le Roux
David Pain
Yvon Pain

Rédacteur:

Arnaud Le Houédec

Résumé

Présent en hivernage dans les mines de Brais, le Grand rhinolophe est aujourd'hui identifié comme une espèce présente tout au long de l'année et reproductrice dans le complexe de vallées Couesnon-Minette. C'est la quatrième colonie pour le département d'Ille et vilaine, la première colonie dans la moitié nord de ce département et la plus orientale pour la Bretagne.

Objectif(s)

Méthode(s)

- Suivi annuel des colonies de reproduction des espèces de chauves-souris inscrites à l'annexe II Directive Habitats Faune et Flore
- Suivi annuel des sites d'hivernage
- Prospection permanente (bâtiments, captures)

Résultat(s)

Connu en période hivernale, le Grand rhinolophe a été contacté en période estivale en 2003 (23/05/2003) sur le site de la Ville Olivier. La découverte d'une colonie de reproduction d'une quarantaine d'individus en 2004 à Brais a confirmé une présence tout au long de l'année dans la vallée. Depuis cette date, la reproduction a été confirmée annuellement et plusieurs gîtes temporaires ont été identifiés dans le 5 km autour du site de Brais dans des bâtiments. Le complexe des vallées Couesnon-Minette offre des habitats de chasse favorables à cette espèce.

La conservation de cette population est particulièrement liée à la

- La préservation et la confidentialité de son site de reproduction
- La préservation de son d'hivernage
- Le maintien de zones riches en disponibilité en insectes-proies (végétation dense, ripisylves de berges, haies).

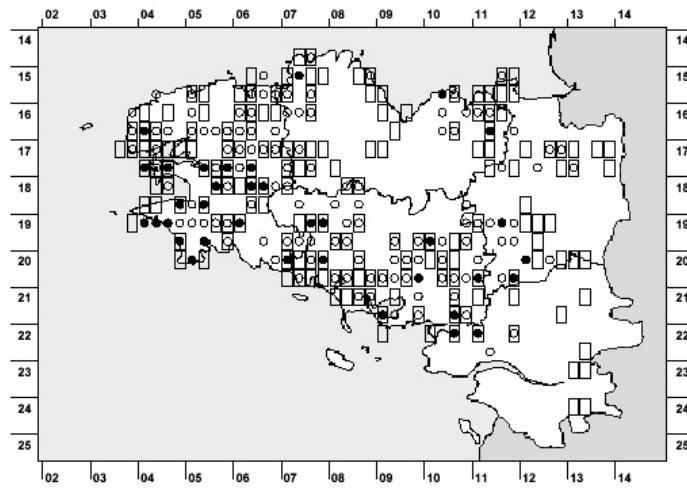


- Site d'hivernage
- Site de reproduction
- Contacts périphériques

© Bretagne-Vivante 2009



Rhinolophus ferrumequinum



- Légende
- Période estivale du 01/04 au 30/09
 - Période hivernale du 01/10 au 31/03
 - Reproduction (colonie ou juvéniles non volant ou juvéniles volants et femelles gestante, lactantes, post-lactantes du 1er mai au 31 août)